

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 AVEC PAIEMENTS FRACTIONNÉS

De par son dynamisme et son implication dans la vie locale, le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, artistiques et culturelles et permet aux moins favorisés de participer, entre autre, à des activités diverses.

Au niveau national, le monde associatif compte également des associations caritatives qui permettent une action sociale en faveur des plus démunis, ainsi que des associations en faveur de la recherche médicale.

Les associations d'intérêt local ainsi que celles inscrites dans des projets caritatifs et de recherches médicales doivent pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions dès le début 2016. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, avant adoption du Budget Primitif 2016, l'attribution de subventions aux associations.

En marge de cette attribution, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un acompte, pour chacune d'elles, à hauteur de 50% des montants individualisés, à intervenir au mois de février 2016, et le solde à intervenir au mois de juillet 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'attribution des subventions aux associations sportives, aux associations à caractère culturel, à diverses associations œuvrant dans le domaine caritatif et de la recherche médicale, et aux établissements publics locaux rattachés à la commune, à savoir la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale.

Il est également précisé au Conseil Municipal qu'un fond de réserve sera constitué pour chaque catégorie d'associations, hors Caisse des Ecoles et Centre Communal d'Action Sociale, dont mention sera faite lors de la présentation du Budget Primitif 2016.

DELIBERATION

OBJET : SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 AVEC PAIEMENTS FRACTIONNÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1611-4 et l'article L.2251-3-1,

VU l'ordonnance 2005-1027 du 26 août portant mesures de simplification du cadre budgétaire et comptable des communes,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecy, en date du 5 avril 2013 adoptant les conventions d'objectifs des associations Club Sportif Mennecy Football et Mennecy Gymnastique Rythmique,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecy en date du 21 juin 2013 adoptant la convention d'objectifs avec le Tennis Club de Mennecy,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecy en date du 20 décembre 2013 adoptant les conventions d'objectifs avec les associations Hand Ball Mennecy Val d'Essonne, Académie Menneçaise d'Art Martiaux et Orquoise Plongée,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecy, en date du 20 décembre 2013 adoptant la convention d'objectif avec l'association Gymnastique Club, modifiée par avenant au Conseil Municipal du 27 juin 2014,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecy en date du 6 mars 2015 adoptant la convention d'objectifs avec l'association d'Escrime de Mennecy « Parades et Ripostes »,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecy en date du 19 juin 2015 adoptant la convention d'objectifs avec l'association Mennecy Taekwondo,

CONSIDERANT que les associations tiennent à Mennecy une place toute particulière en raison, d'une part de leur nombre et de leur diversité, et d'autre part du dynamisme avec lequel elles savent s'impliquer dans la vie locale, que ce soit au niveau des activités sportives, artistiques et plus globalement culturelles, mais aussi dans le cadre des activités à vocation sociale,

CONSIDERANT également que certaines associations inscrites au plan national interviennent dans le domaine caritatif, et dans le domaine de la recherche médicale,

CONSIDERANT que certaines associations bénéficient d'une convention d'objectifs, à savoir : la Gymnastique Club, le Hand Ball Mennecy Val d'Essonne, l'Académie Menneçaise d'Art Martiaux, le club d'Escrime « Parades et Ripostes », le CSM Football, le Club de

Gymnastique Rythmique, le Tennis Club de Mennecy, l'Orquoise Plongée, et Mennecy Taekwendo.

CONSIDERANT que celles-ci ont atteint leurs objectifs pour l'année 2015,

VU le tableau récapitulatif des subventions 2016, ci-annexé,

VU l'avis de la Commission Culture, Sports et Vie Associative, en date du 7 décembre 2015,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration générale en date du 7 décembre 2015,

APRES DELIBERATION,

DECIDE d'accorder aux associations les subventions 2016,

DIT que l'attribution des subventions 2016 pourra faire l'objet d'un paiement fractionné par paiement d'un acompte au mois de février 2016, égal à 50% du montant individuel pour chaque association, par anticipation au vote du Budget Primitif, et le solde pour chaque association intervenant quant à lui au plus tard, sur la base des justificatifs fournis par les associations (rapport d'activité et rapport financier), en juillet 2016.

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2016.

**Jean Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy**

SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

<u>Associations sportives</u>	<u>Montants</u>
AMAM (convention d'objectif)	24 500,00 €
CSM Football (convention objectifs)	26 500,00 €
Escrime "Parades et Ripostes" (convention objectifs)	13 800,00 €
Gym club de Mennecy (convention objectifs)	22 200,00 €
Handball Mennecy Val d'Essonne (convention objectifs)	16 450,00 €
Mennecy GR (convention objectifs)	23 200,00 €
Mennecy TKD (convention d'objectifs)	1 350,00 €
Orquaise Plongée (convention d'objectifs)	2 200,00 €
Tennis Club de Mennecy (convention objectif)	30 000,00 €
Amicale Bouliste de Mennecy	150,00 €
ASCE RCM Rugby XV	3 600,00 €
Association cyclistes Les Andains	450,00 €
CCMV	2 700,00 €
Club d'échecs de Mennecy	400,00 €
CNM91	1 350,00 €
Compagnie des Archers de Mennecy Villeroy	900,00 €
CSM Basket ball	9 450,00 €
CSM Volleyball	360,00 €
Golf de Mennecy Chevannes	450,00 €
Ladial Boxing Club	1 125,00 €
Mennecy Boxing Club	1 125,00 €
Mennecy Rugby League XIII	4 500,00 €
Mennecy Triathlon	500,00 €
Mennecy Tennis de Table	3 800,00 €
Mennecy Scrabble	100,00 €
Total	191 160,00 €

<u>Associations culturelles</u>	<u>Montants</u>
Amicale des arts	400,00 €
Association Culturelle Rencontre	700,00 €
Association de Sauvegarde de l'Espace Champêtre	200,00 €
Association Paléontologique de Mennecy	300,00 €
Chœur de Villetteoy	2 000,00 €
Club de bridge	500,00 €
Club des Anciens	1 600,00 €
Club informatique	1 000,00 €
Compagnie Strataphilia	500,00 €
Eouceur de vivre	450,00 €
Eaux et Fontaines	450,00 €
Ensemble Vocal de Mennecy	2 000,00 €
FNACA	700,00 €
JazzBand de Mennecy	1 500,00 €
Mennecy Accueil	750,00 €
Mennecy Animation Tourisme	1 800,00 €
Mennecy Echanges Boni	1 300,00 €
Mennecy et son histoire	660,00 €
Musique à Mennecy	13 800,00 €
Renaissance et culture	400,00 €
Société Musicale	6 000,00 €
Société Philatélique	700,00 €
Terre des enfants Mennecy	900,00 €
UNC	1 000,00 €
Université du temps libre Essonne (UTL)	700,90 €
Total	40 310,00 €

<u>Associations diverses</u>	<u>Montants</u>
Amicale des sapeurs pompiers de Mennecy	3 500,00 €
Amicale du personnel	5 000,00 €
Jardiniers de France	300,00 €
Scouts et guides de France	1 400,00 €
Amicale des locataires du chambonieux	100,00 €
Ligue contre le cancer	200,00 €
Les Mennechais	50,00 €
France Alzheimer	300,00 €
Atte Flamenco y Sévillano	200,00 €
amicale des locataires du Saulie St Jacques	100,00 €
la Voix du haut clos Renault	100,00 €
Mennecy Maquette Club	250,00 €
Association le Coudrier	100,00 €
Total	12 050,00 €